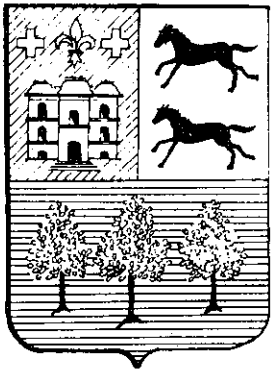


*14 avenue de la République  
91100 Evry-Courcouronnes*



# LA LETTRE DE XVI<sup>e</sup> DEMAIN

N° 82 JUILLET 1997

## LA RENAISSANCE DE LA PISCINE MOLITOR

Enfin. Elle nous a tant manqué !

Maquette et panneaux explicatifs sont exposés à la Mairie, depuis 15 jours. La Mairie de Boulogne a accueilli, à son tour, cette exposition. Elle nous revient du 20 Juin au 4 Juillet.

Allez donc admirer ce beau projet.

Le registre d'observation se remplit de la joie des habitants du XVI<sup>e</sup>, des scolaires, des sportifs, et aussi de leur impatience à voir le projet réalisé rapidement.

Un seul regret : rien ne nous est révélé sur le projet financé par les investisseurs privés. M. BOLOTTE, adjoint chargé de l'Urbanisme et de la construction, nous dit que la procédure de Permis de construire en projet : 1 ou 2 hôtels, 1.200 m<sup>2</sup> de logements, des espaces de réunion, de réception, sur une surface totale de 14.500 m<sup>2</sup>, est toujours à l'étude.

Attendons donc. Et rêvons.

Un récent Conseil d'Arrondissement nous a appris que les courts de tennis du Centre Sportif Montherlant (1 à 4) sont en mauvais état et leur éclairage vétuste.

M. Torchet signale que l'ensemble des travaux estimés à 1.200.000 frs est décidé. Le chantier commencera ce mois de Juin et restera ouvert 12 semaines.

Le Fronton de Pelotte Basque l'un des plus anciens de Paris et le seul homologué pour des compétitions, a, lui aussi, besoin de travaux. Adossé à une école maternelle, mal protégé des balles par un grillage en mauvais état, celui-ci doit être changé. Les travaux, 1.200.000 francs, auront lieu au cours de l'été.

Ces projets ont été adoptés par le Conseil.

UN ART DE L'INSUFFISANCE ?

C'est la conclusion d'un article de M. DEMOUVEAUX dans Etudes Foncières de mars 1997, sur la concertation, prévue dans l'art.300.2 du Code de l'Urbanisme "associant pendant durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et autres personnes concernées" pour toute opération d'aménagement importante, élaboration d'un P.O.S. création d'une Z.A.C...

Le projet doit ensuite être discuté devant le Conseil Municipal. Il est ensuite arrêté, mis à la disposition du public.

Ce sont les principes...

Mais cet article imprécis est-il respecté ? dans quelles conditions ?

Les Conseils Municipaux décident, au cas par cas, les modalités de cette concertation. Deux solutions sont fréquemment utilisées :

-association d'un nombre relativement restreint de personnes librement choisies par la Municipalité, sorte de Commission Municipale élargie qui associe généralement les associations

Procédure rarement utilisée : les associations recourent alors au Tribunal, avec le plus souvent un résultat négatif ! Ce qui risque de leur donner l'image d'éternel "rouspéteur".

- plus fréquemment : présentation au public d'un registre d'observations, sorte d'enquête publique préalable.

La tentation est alors grande de dissimuler l'état réel du projet.

Et un arrêt du Conseil d'Etat déclare d'ailleurs que les communes ne sont pas tenues d'aller au-delà d'une information sur le projet avec collecte des observations du public.

Une réelle concertation devrait être engagée pour une ZAC avant l'étude d'impact, pour un POS avant la date d'arrêt du projet....

Actuellement, la concertation coïncide avec l'approbation finale du projet. Au cours de la même séance du C.M. on procède à l'adoption du bilan de la concertation et à l'approbation du projet, donc à l'arrêt du dossier définitif.

Il est d'ailleurs prévu que l'autorité administrative n'est pas liée par les réponses du public quant à la concertation comme pour les enquêtes publiques...

La jurisprudence fera-t-elle avancer les choses ? Un arrêt du Conseil d'Etat (Mai 1996, Aquitaine Alternative) incite à une "extrême vigilance quant à la gestion du calendrier des projets en cause".

Le bilan actuel est mauvais. Tant que tous les acteurs ne seront pas associés à une codécision, la concertation restera un "art de l'insuffisance".

A la demande de la Plateforme des Comités Parisiens d'habitants, nous avons adressé aux candidats des récentes élections législatives un texte rappelant la nécessité, l'exigence de cette participation des parisiens à la vie de leur arrondissement.

Peu de réponses.... aucune dans le XVI°.

POURQUOI PAS UN IMPÔT SUR LES CHIENS ?

Un de nos lecteurs nous écrit : " à l'heure où nos Elus recherchent des recettes supplémentaires, voici une mesure utile, facile à prendre (une fois les élections passées !) elle existe dans certains pays étrangers, comme en Allemagne ... et cela existait en France avant la guerre;

Certes, il faudrait en exempter certaines personnes âgées, seules, à revenus modestes.

Cet impôt compenserait le coût très important des frais de nettoyage des déjections canines, sans parler des dépenses inhérentes à une hospitalisation à la suite de glissades malencontreuses ou de demandes de dommages et intérêts que le Bulletin Municipal de la Ville évoque parfois.

Comme le rappelle un lecteur de "Paris le Journal" le ramassage des déchets des 600.000 chiens parisiens, au moyen de 72 motards spécialisés, coûte 42 millions de francs, par an, pour Paris seulement.

Et cette pollution est bien mal vécue par les parisiens qui lorsqu'ils se rencontrent et veulent bavarder, sont bien trop occupés à surveiller où ils mettent leurs pieds.

PARIS, LES BORDS DE SEINE A VELO ....

Nous recevons de V. de MONTFORT, Chargée de mission à la Direction de l'information, un document "Découvrir Paris à vélo".

Il confirme le souci de la Municipalité de limiter la pollution de l'air, et la place de l'auto dans la Capitale.

Nous avons pu découvrir et apprécier 50 kms de voies réservées aux cyclistes, voies sur berges, bassin de la Villette, canal de l'Ourcq, secteurs fermés à la circulation auto le dimanche, les carrefours et parcs de stationnement créés près des écoles, des musées, des piscines, des grands magasins...

Les Maires d'Arrondissement, dans les "Commissions vélo" disent leurs suggestions (et peut-être aussi celles de leurs associations de quartier)

Et la SNCF s'associe à cette politique en rendant le vélo accessible dans les trains de l'Ile de France et en créant des parkings à vélo et des équipements de gare (sas, ascenseurs..)

Réalisations intéressantes qui satisfont un public nombreux.... même si elles avaient fait naître, au sein de certains Conseils d'Arrondissement, des protestations des amoureux du tout auto.

A peine Elu, Noël MAMERE, écologiste convaincu et convaincant, réclame un parking à vélo à l'Assemblée Nationale.

Pourquoi pas ?

La Mairie de Grenoble a bien acheté 60 vélos mis à la disposition des Elus, des Services.

Et il existe; déjà, un Club des villes cyclables.

L'AFFICHAGE ASSOCIATIF

Nos partenaires de l'ADA I3 nous communiquent ces informations :

"238 panneaux associatifs sont répartis, inégalement, dans les arrondissements parisiens. Selon quels critères ?

La Société DAUPHIN gère ces installations. Dans quelles conditions notamment financières, nous l'ignorons.

Quel en est le mode d'emploi ? Il n'est pas simple !

Tout d'abord, réserver l'emplacement deux mois avant la période désirée. Réservation par téléphone, le 1° de chaque mois, à partir de 8 h.30.. Mais appeler de bonne heure, dès 11 h.30 les panneaux ne sont plus disponibles.

Rappeler alors le 1° du mois suivant...

Les réservations obtenues, signer le bon envoyé par Dauphin et le retourner dans les 2 jours, accompagné chaque fois de la photocopie signalant la date de création de l'association dans le J.O.

La réservation se fait sur tout Paris ou sur 2 arrondissements.

On peut obtenir 4 périodes d'une semaine, non consécutives accordées, au coup par coup, selon les mêmes formalités.

Les affiches, une par panneau, doivent être adressées à Dauphin 7 jours ouvrables avant le début de la campagne d'affichage. Et il est impossible de demander un affichage exceptionnel.

Les bureaux de Dauphin sont à Villeneuve la Garenne.

L'affichage est heureusement gratuit. Les seuls frais à envisager sont les photocopies, les timbres, le téléphone et l'expédition!"

BBn courage. Et merci à l'ADA I3 pour cette utile information.

LA LOI P.M.L.

Elle nous avait semblé ouvrir la possibilité d'une concertation plus ouverte avec les Elus, une plus grande autonomie, notamment financière, des responsabilités élargies des arrondissements face à une administration autrefois toute puissante.

La loi, trop vague dans ses velléités de déconcentration ne satisfait ni les Elus, ni les Parisiens.

M. TAITTINGER, au cours d'un récent Conseil d'Arrondissement, disait son insatisfaction devant cette "loi perverse et dangereuse" qui ne donne pas beaucoup de pouvoirs aux Maires.

M. DOMINATI souhaite lui aussi l'étude d'un nouveau texte législatif pour assurer la gestion de Paris. Actuellement, une apparence de pouvoir est donnée aux Elus, et "retirée habilement".

Les associations, elles aussi, souhaitent vivement un nouveau texte qui prennent mieux en compte leur désir de "participer"

Une expérience longue déjà de plusieurs années devrait permettre d'améliorer, d'innover.

Et puisque cette demande semble générale....

Nos amis écrivent :

Mme J.P., rue Jasmin :

"Les élections passées, je reviens à l'attaque au sujet du 25 rue Jasmin, mettant en cause l'inefficacité totale des mesures prises et dénonçant l'insalubrité qui devient un véritable danger puisque, vous le constaterez sur mes photos, les enfants viennent jouer sur ce terrain vague.

'L'hôtel particulier détruit en 1992 était en parfait état, c'est actuellement la zone.

" le service de ravalement et d'hygiène en 1993, l'Adjoint en charge de l'environnement et de la sécurité en 1995, le Préfet de Police en 1997, rien n'y fait.

" Vous trouverez si-joint quelques documents étayant ce dossier.

J'espère que vous trouverez, enfin qui va sortir ce domaine de l'abandon qui est une honte pour le 16° "

Ajoutons que nous admirons la tenacité de notre adhérente. Et que nous ne sommes pas les seuls à partager sa colère.

Et L'Association Générale de Familles du XVI° nous communique :

outre ses activités habituelles : halte garderie, ateliers, activités créatrices, des activités nouvelles: dessin pour enfants dès 3 ans, éveil et perfectionnement aux arts plastiques, dessin adultes, atelier découverte de 8 à 11 ans, morphopsychologie (initiation à l'interprétation psychologique des formes du visage partant du postulat qu'il existe un rapport entre forme et vie intérieure)

Inscriptions lundi 15, mardi 16, jeudi 18, vendredi 19 septembre au 56 rue de Passy de 14 à 16 heures - au 123 bis Bld Murat de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures.

Ensuite, et selon les places disponibles, aux heures de permanence : 56 rue de Passy tel. 01.45.27.93.25, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 à 17 heures.

123 bld Murat tel. 01.47.43.19.61 mardi et vendredi de 9 à 11 H.

L'A.G.F. 16° met à votre disposition un service d'entraide, d'information familiale et d'achats groupés.

Conseillères conjugales au téléphone (répondeur) 01.45.04.25.50. N'hésitez pas à venir, à nous téléphoner. Nous serons heureux de vous accueillir, de vous aider.

LA DIRECTION DE LA PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT (section des moyens opérationnels de propreté) écrit aux riverains de la rue Scheffer et leur adresse un extrait du règlement sanitaire.

"par ce courrier, les inspecteurs de propreté informent l'ensemble des riverains des dispositions réglementaires en vigueur et ils veillent à ce qu'elles soient appliquées..... cette campagne d'information sera suivie de contrôle rigoureux et il est signalé que chaque transgression de la réglementation sera sanctionnée par une amende..... De plus, en vertu de l'arrêté municipal du 15 juillet 1993, il peut être procédé, aux frais du responsable, à l'enlèvement d'office des déchets déposés sur la voie publique."

Et l'Inspecteur de la Propreté de Paris ajoute "merci de nous aider"

Bonne initiative ! mais les riverains de la rue Scheffer, et du square Pétrarque essaient de deviner pourquoi cette toute particulière attention à leur égard.

DES ENQUETES PUBLIQUES dans l'arrondissement

Impasse des carrières : la "mise en conformité" de cette voie est sans doute nécessaire... mais les travaux sont à la charge du contribuable parisien. Et plusieurs de nos adhérents restent réservés alors que les seuls bénéficiaires restent les riverains.

Cette impasse sera-t-elle réellement "ouverte à la circulation publique" comme l'indique la notice explicative ?

Et cette modernisation ne détruira-t-elle pas le charme de l'un des derniers coins du "Village de Passy" ? les vieux pavés seront ils préservés ?

Square Raynouard : même remarques du voisinage.

Actuellement, le stationnement est réservé, d'après les panneaux, aux habitants du square. Ce stationnement sera-t-il libre si la voie devient domaine public ?

et DES TRAVAUX QUI AVANCENT

Ce sont ceux de l'agrandissement du Palais des Congrès. 3.500 m2 de toile peinte de Peter Klasen, des tours de 20 m. animent le chantier. On oublie les circulations provisoires, les encombrements, les camions et les dépôts de matériaux.

Et puis les travaux vont si vite.

DISTRIBUTEURS DE BILLETS et SECURITE

Une réponse de la Préfecture de Police à une question posée par M. GOASGUEN, Député de notre arrondissement. Il évoquait les plaintes nombreuses de victimes de bousculades, de menaces lors de retraits d'espèces dans les distributeurs, dans le secteur Porte de St Cloud.

" une unité spécialisée dans la répression de ces infractions et des vols dits "à la fausse qualité" (?) a été créée. Elle a dans les 8°, 16°, 17°, instruit 255 affaires de cette nature, dont 79 dans l'arrondissement et permis l'arrestation de 8 malfaiteurs.

Des surveillances, des contrôles seront accentués dans le secteur de la Porte St Cloud. Les ilôtiers et les brigades anti-criminalité, sur le terrain, surveilleront particulièrement les distributeurs automatiques de billets"

\*\*\*\*\*

LA PERMANENCE DE XVI° DEMAIN, le mercredi de 10 à 12 heures, est interrompue du 2 juillet au 9 septembre. Mais vous pouvez continuer à nous écrire. Merci à l'avance. BONNES VACANCES .

\*\*\*\*\*